

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 1005

**Artikel:** Identité : à qui appartient le français?  
**Autor:** Pochon, Charles-F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020436>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Hésitations et reculade

(jd) Reculade du Conseil fédéral, accusent la gauche et les organisations de consommateurs et de protection de l'environnement. Pas décisif vers la réduction de la quantité de déchets, affirme Flavio Cotti.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement a tergiversé: vingt mois entre la publication du premier projet d'ordonnance sur les emballages pour boissons et l'adoption du texte définitif. Le temps nécessaire pour revoir la copie à la suite des réactions virulentes des milieux économiques et pour négocier une solution alternative.

Dans un premier temps le Département fédéral de l'intérieur se propose de stopper net la part croissante des emballages à jeter sur le marché des boissons: interdiction des boîtes en aluminium et en fer blanc, et des bouteilles en PVC, continuellement des bouteilles en verre et en plastique (PET).

Le texte finalement adopté traduit le changement de stratégie: seule l'interdiction du PVC subsiste, une rigueur d'autant plus facilement acceptable que les producteurs suisses ont déjà abandonné ce type d'emballage. Pour les autres boîtes et bouteilles non consignées, la Confédération impose le recy-

clage de quantités fixes. Mais comme le nombre d'emballages de boisson n'est pas contingenté, il n'y a aucune garantie que diminue ce type de déchet dans les usines d'incinération.

Trois remarques à propos de ces péripéties. Même si la protection de l'environnement reste une préoccupation majeure de la population selon les sondages d'opinion, les comportements sont encore loin de suivre. Comme dans bien d'autres domaines, les appels à la modération se révèlent impuissants à produire des résultats significatifs.

Dans une économie de marché, les entreprises sont guidées par le souci de développer leurs ventes. Seule la menace d'une réglementation ou la crainte de voir se détériorer leur image les convainquent de restreindre leur appétit. Ainsi, c'est aujourd'hui seulement, à l'annonce d'une possible intervention de l'Etat, qu'elles mettent en place un système de récupération des emballages perdus.

Dans deux ou trois ans on pourra évaluer l'impact de cette réglementation «consensuelle» et apprécier le sérieux des «partenaires» industriels. En cas d'échec, le Conseil fédéral annonce une consigne sur les emballages perdus.

Mais au bout du compte cette temporisation aura permis à l'économie de repousser les contraintes de quelques années.

Le Vorort a salué la solution adoptée parce qu'elle prend appui sur les mécanismes du marché. Ce qui n'empêche pas cette même organisation de rejeter catégoriquement d'autres mesures incitatives, notamment en matière énergétique, tout aussi compatibles avec l'économie de marché. Double langage et crédibilité entamée. ■

### IDENTITÉ

## A qui appartient le français ?

(cjp) Avons-nous le droit d'être déçus de l'attitude de la France qui ignore la Suisse dans sa tentative de réformer le français? En réalité nous ne prenons aucune initiative pour défendre notre langue et nous sommes totalement inattentifs aux désirs de ceux qui, hors de l'Hexagone, cherchent à modérer le quasi-monopole qu'exercent nos voisins dans le domaine linguistique.

En Suisse, ce sont des bénévoles qui prennent des initiatives pour améliorer l'usage du français. Citons trois exemples: *Défense du français*, *Le Fichier français de Berne*, deux systèmes de fiches de références, et en plus *Le Guide du typographe romand*, publié depuis 1943.

*Défense du français* représente un ensemble de fiches diffusées périodiquement par la section suisse de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. Ce sont des rappels du bon usage des termes et des mises en garde contre le recours trop fréquent à des termes d'origine étrangères dont les synonymes existent en français. On s'abonne à ces fiches et nous n'avons pas connaissance de l'existence d'un appareil administratif subventionné pour en assurer la parution.

*Le Fichier français* a été créé à Berne en 1959 par des fonctionnaires fédéraux utilisant une partie de leurs loisirs pour lutter contre l'évolution pernicieuse du français. A titre bénévole, ils ont discuté et rédigé 1500 fiches dont un petit tiers sur le bon usage du français (fiches blanches) et le solde (fiches vertes) sur la traduction possible de termes alle-

### DOSSIER DE L'ÉDITO

## Une hausse durable

(ag) L'anticipation d'une hausse durable du loyer de l'argent apparaît clairement dans le taux retenu par l'UBS pour les hypothèques à taux fixe (trois et cinq ans). Elles aussi subissent la hausse. Sont offerts 8,25% à trois ans et encore, c'est ce qu'il faut souligner, 7,75% à cinq ans.

## L'amortissement

L'UBS a mis en évidence un ralentissement du remboursement des hypothèques qui affaiblit le refinancement de ce marché. Selon Urs Rinderknecht, directeur, le détenteur d'hypothèque ne veut plus réduire son endet-

tement, bien au contraire (cité par *L'Agefi*, 24.8.90). Question: si l'amortissement est contractuel, on s'explique mal ce ralentissement. S'agissait-il jusqu'ici d'amortissement extraordinaire, accéléré? La banque fort peu transparente ne présente que les faits partiels qui servent sa cause.

Si le problème est vraiment celui du refinancement du marché hypothécaire par lui-même, on se demande pourquoi les banques ne proposent pas à leurs débiteurs une accélération des amortissements plutôt qu'une hausse des intérêts. Elles obtiendraient, par accord contractuel, une épargne plus forte. L'effet économique serait bon, mais le profit, lui, serait plus faible. Elle prétendent se soumettre aux lois du marché, mais selon leur interprétation et leur convenance non philanthropique.

mands fréquemment utilisés en Suisse. Deux brochures ont aussi été publiées sur l'emploi des majuscules et sur les formules épistolaires. Des rapports ont été établis avec des organismes de défense de la langue française existant à l'étranger. Ce travail a bénéficié d'éloges de magistrats mais il n'y a jamais eu de tentative de prendre en charge financièrement ces activités dont ont bénéficié de nombreux organismes publics et privés. Mais les bénévoles deviennent rares ou se lassent. La publication des fiches blanches a été interrompue. Le rythme de parution des fiches vertes est lent.

Un jour viendra où un institut suisse pour la langue allemande sera créé. «*Il œuvrera dans l'intérêt de l'ensemble du pays en précisant le rôle de l'allemand dans la Suisse quadrilingue.*» Ce sera trop tard pour nous réveiller et Berne résoudra les problèmes linguistiques en se fondant sur un nouvel article constitutionnel. Le français étant langue nationale, il appartient à la Confédération d'organiser l'espace francophone en Suisse et sa représentation à l'étranger. ■

## FINANCES GENEVOISES

### Ceinture

(jd) Si toutes les demandes des départements avaient été acceptées, le budget cantonal pour 1991 aurait affiché un déficit de 400 millions de francs. Près de 10% des recettes. Un déséquilibre d'autant moins acceptable qu'il n'apparaît pas comme un phénomène accidentel: la suppression de la progression à froid, ce mécanisme qui fut l'oreiller de paresse des finances genevoises, la baisse des transactions immobilières, le départ d'un certain nombre de contribuables intéressants et le vieillissement de la population sont des facteurs durables.

Le Conseil d'Etat a donc réagi et ramené le déficit à 254 millions. Mais cette fois, plus question de bricolage comme ce fut le cas lors de l'adaptation du budget 1990. Pas de réductions linéaires, mais des choix d'efforts prioritaires: personnes âgées, logement social, justice; pas de blocage des effectifs mais une stabilisation qui permet des développements ponctuels (justice). La fonction publique contribue pour 20% à

la réduction du déficit: elle ne touchera pas l'allocation de rattrapage pour 1990 (50 millions), mais les salaires seront indexés.

L'opération budgétaire se présente sous de bons augures. Tout d'abord un gouvernement unanime, ce qui constitue une condition politique indispensable au succès de l'entreprise. Ensuite, la mise en évidence de priorités. Finalement la volonté de mieux remplir les caisses de l'Etat en comblant les lacunes de la législation et en combattant plus efficacement la fraude fiscale.

Certes les fonctionnaires supportent une part non négligeable de l'effort. A l'avenir on peut imaginer une indexation semestrielle, à l'image de ce que pratiquent nombre de cantons et la Confédération. Et le maintien du rattrapage pour les bas salaires, plus durement touchés par l'inflation. Mais en contrepartie le Conseil d'Etat promet un effort en matière de formation et de meilleures conditions d'engagement pour les fonctions qui ne sont plus concurrentielles avec le secteur privé.

Reste à poursuivre l'effort et à affiner l'analyse des dépenses de l'Etat afin de dégager les économies nécessaires et de mieux cibler l'action publique: le seul montant des dépenses collectives n'est pas un indicateur fiable de l'efficacité des prestations servies. Cette persévérance de la part des autorités peut rendre acceptable le sacrifice exigé de la part de la fonction publique. A défaut de quoi cette dernière se sentira à juste titre le dindon de la farce budgétaire. ■

## PETIT CRÉDIT

### Empruntez, vous êtes fiché

(pi) Il n'y a pas que le Ministère public fédéral à avoir constitué un important fichier. Les banques pratiquant le petit crédit ne sont pas en reste:

*L'élément central de tout examen de solvabilité est constitué par la demande adressée à la Centrale d'information de crédit (CIC), une institution de contrôle de débiteurs à l'échelon national, qui comprend plus de cent membres et qui recense, selon des estimations, plus de 95% de tous les petits crédits et des contrats de leasing portant sur des biens de consommation. La CIC avait*

*mémorisé à la fin 1989 plus de 900'000 adresses, et c'est l'un des principaux instruments permettant d'éviter des surendettements. Elle renseigne les ayants droit en leur fournissant des détails relatifs aux obligations préexistantes en matière de crédit et de leasing, obligations souscrites par le requérant en question, y compris en ce qui concerne la manière dont ledit requérant s'acquitte du paiement de ses mensualités. Au moyen d'un système informatisé et intégré de rappels avec émoluments, la CIC s'assure de la stricte observance de ses membres en ce qui concerne leurs communications à son intention. (...) Pour des clients à répétition — ceux-ci font partie des meilleurs risques — la banque de données propre à la CIC fournit de précieuses informations. Parmi les facteurs particulièrement importants pour évaluer le risque, il y a la stabilité du requérant quant à son emploi et à son domicile.* (Extrait d'un article de Lydia Saxer, membre de la direction de la Banque Procrédit et présidente de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, dans *La Vie économique* n° 6/90.)

Il est bien sûr légitime que les banques cherchent à se protéger contre les mauvais payeurs. Mais elles constituent leur fichier et l'utilisent en l'absence de tout contrôle, et probablement avec une efficacité bien supérieure à celle des agents de la Confédération. ■

## CONSEIL NATIONAL

### Voyage pépère

(pi) La Commission de l'énergie du Conseil national devait se rendre à Tchernobyl afin de s'informer sur les dangers du nucléaire. Mais le voyage n'a pas eu lieu pour des raisons budgétaires. Quant à la proposition des Médecins de l'environnement de prendre en charge les frais de cette visite, elle n'a pas été retenue. En lieu et place, les commissaires se sont rendus, en août, à la Grande-Dixence. Quelques parlementaires ont tout de même visité Tchernobyl — la commission elle-même fera le déplacement l'année prochaine, une fois les votations passées — mais aucun pro-nucléaire n'a participé à ce voyage privé. ■